



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE CONSEIL DE
LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA SALLE
DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-
MISTASSINI, MERCREDI LE 12 MARS 2025 À 19 HEURES.

Sont présents(es) :

M. André Guy, Maire de Dolbeau-Mistassini
M. Dave Plourde, Maire d'Albanel
Mme Denise Lamontagne, Mairesse de Ste-Jeanne d'Arc
M. Gilles Dufour, Maire de St-Eugène-d'Argentenay
Mme Guylaine Proulx, Mairesse de Péribonka
M. Jean Morency, Maire de Normandin
M. Mario Biron, Maire de St-Stanislas
M. Martial Gauthier, Maire de St-Edmond-les-Plaines
Mme Rita Delaunière, Mairesse de Notre-Dame-de-Lorette
M. Stéphane Houde, Représentant de Dolbeau-Mistassini
M. Luc Simard, Préfet

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE
MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

Sont absents(es) :

M. René St-Pierre, Maire de St-Augustin
Mme Sylvie Coulombe, Mairesse de St-Thomas-Didyme
M. Vincent Beckert, Maire de Girardville

Invités(es) :

Mme Isabelle Simard, Directrice générale et greffière-trésorière
M. Christian Bouchard, Greffier-trésorier adjoint
M. Tim St-Pierre, Directeur de l'administration
Mme Sophie Grégoire-Tremblay, Directrice du développement
Mme Valérie Laberge, Directrice à l'aménagement du territoire

53-03-25

**Adoption du rapport d'activité 2023 dans le cadre de l'Entente relative au
Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2**

CONSIDÉRANT QUE l'article 40 de l'*Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* prévoit que la MRC de Maria-Chapdelaine doit adopter le rapport d'activités couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 conformément aux exigences de l'annexe B de ladite Entente;

CONSIDÉRANT le rapport d'activité déposé à la présente réunion auquel détaille des investissements totalisant la somme de 1 706 911\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Dufour,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine approuve le rapport d'activités couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 faisant état de l'utilisation des sommes en provenance du *Fonds régions et ruralité* (FRR) - volet 2 et des résultats atteints; et,

QUE le rapport soit déposé sur le site Internet de la MRC et également de le transmettre au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)*.

ADOPTÉE EN DATE DU 12 MARS 2025

(SIGNÉ) LUC SIMARD, PRÉFET

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT